

OMPI



WO/GA/WG-CR/6/3
ORIGINAL: anglais
DATE: 26 juin 2002

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

GRUPEDETRAVAIL DEL'ASSEMBLEE GENERALE ALEDEL'OMPI SURLAREFORMESTATUTAIRE

Sixième session
Genève, 24 – 28 juin 2002

RAPPORT

adopté par le groupe de travail

Introduction

1. Créé par l'Assemblée générale de l'OMPI lors d'une réunion de septembre 1999, le Groupe de travail sur la réforme statutaire (ci-après dénommé "groupe de travail") a tenu sa sixième session au siège de l'OMPI du 24 au 26 juin 2002.
2. Ont participé à cette session les 52 États suivants : Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Grèce, Guatemala, Guinée équatoriale, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Japon, Kenya, Lettonie, Lituanie, Madagascar, Maroc, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Sri Lanka, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Ukraine et Viet Nam.
3. La liste des participants figure à l'annexe II du présent rapport.

4. À sa cinquième session, le groupe de travail a voté à l'unanimité M. Marino Porzio (Chili) président et Mme Michèle Weil-Guthmann (France) et M. Jānis Kārklīšs (Lettonie) vice-présidents pour les cinquième et sixième sessions. M. Edward Kwakwa (OMPI) a assuré le secrétariat du groupe de travail.

5. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/GA/WG -CR/6/2 ("État d'avancement des travaux"), WO/GA/WG -CR/5/2 ("Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle – projets de modifications ayant fait l'objet d'un accord de principe") et WO/GA/WG -CR/5/3 ("Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle – projets de modification des dispositions administratives et financières ayant fait l'objet d'un accord de principe").

Examen des points en suspens (rôle et composition du Comité de coordination et assemblée unique)

6. Le président a rappelé qu'il a déjà été convenu de dissoudre cinq organes historiques, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 4 du document WO/GA/WG -CR/6/2 ("État d'avancement des travaux"). Le groupe de travail a aussi pris un certain nombre de décisions a priori, consistant à recommander : i) la tenue de sessions ordinaires annuelles pour les assemblées et les autres organes; ii) la dissolution de la Conférence de l'OMPI et iii) l'officialisation du système de contribution unique et des modifications apportées aux classes de contribution. Il reste deux questions en suspens, concernant le statut du Comité de coordination et la création d'une assemblée unique. Sur ces deux questions, des vues divergentes ont été exprimées au sein du groupe de travail. Le président a exhorté le groupe de travail à trouver une solution et à décider clairement d'adopter ou de rejeter les propositions ou d'en différer l'examen.

7. La délégation des États-Unis d'Amérique a rappelé qu'elle est montrée disposée, lors des précédentes sessions, à participer aux travaux du groupe de travail sur la question de la révision de la composition du Comité de coordination. Les instructions qu'elle a reçues par la suite ne permettent plus cette attitude. Les États-Unis ont résolu en faveur du statu quo. La délégation désapprouve la conclusion figurant au paragraphe 13 du document de travail WO/GA/WG -CR/6/2 ("État d'avancement des travaux"), où l'on peut lire que "le groupe de travail a convenu en principe que les comités exécutifs des unions de Paris, de Berne et du PCT ne remplissent aucune fonction utile et qu'ils devraient être supprimés". La délégation des États-Unis d'Amérique souhaite faire observer qu'elle n'adhère pas à la conclusion selon laquelle les comités exécutifs ne remplissent aucune fonction utile. Elle considère au contraire que les comités exécutifs des unions de Paris et de Berne jouent un rôle utile dans la mesure où ils servent à établir la composition du Comité exécutif du Comité de coordination de l'OMPI. La délégation des États-Unis d'Amérique a également fait part de sa conviction selon laquelle la liste des points ayant fait l'objet d'un accord de principe depuis la liste des réformes qu'il est possible de recommander à ce stade. Les trois points ayant fait l'objet d'un accord (c'est-à-dire, i) la tenue de sessions ordinaires annuelles pour l'Assemblée générale de l'OMPI et les autres assemblées, ii) la dissolution de la Conférence de l'OMPI et iii) l'officialisation du système de contribution unique et des modifications apportées aux classes de contribution), sont suffisamment importants et fondamentaux pour que le groupe de travail propose de modifier les textes pertinents conformément aux procédures de modification fixées dans les traités de l'OMPI.

8. LadélégationdesPays -Bass'estprononcéeenfaveurdel'officialisationdelalistedes pointsderéformeayantfaitl'objetc'd'unaccordtelqu'ellefigureauxparagraphes 6,7et8 dudocumentWO/GA/WG -CR/6/2("Étatd'avancementdetravaux"). Encequiconcernele rôleetlacompositionduComitédecoordination,ladélégationnepartagepasl'avisselon lequellescomitésexécutifsdesunionsdeParisetteBerneremplissentunefonctionutile. EllesouhaiteraitquelacompositionduComitéde coordinationsoitdéterminéeparune méthodeoudesmoyensdifférents.LadélégationdesPays -Basconvienttoutefoisque, comptetenudutempsd'jàconsacrécettequestion,iln'yapaslieuàcestadedes'attarder davantagesurlaquestionduComité decoordination.Elles'estdéclaréedéçuequelegroupe detravailn'aitpasétéenmesuredefairedesrecommandationsplusambitieusesetplus radicalessurlaréformestatutairedel'Organisation.

9. LadélégationduMexiquearappeléque, lorsdesessionsantérieures,elles'estdéclarée favorable,notamment,àlalistedesréformesproposéesauxparagraphes 6,7et8du documentdetravail.Elles'estditeêtre déçueparlefaitquelegroupedetravailsemble incapabledes'entendresurlacrédationd'uneassembléeuniqueetsurlasuppressiondu Comitédecoordination.Selonelle,ilexisteuneautrequestionàréglerdéfinitivementau coursdecettesession :celledelasuppressionimmédiateduComitéexécutifdel'Union du PCT.Eneffet,cecomitén'influeenriensurlacompositionduComitédecoordinationet peudoncêtrédissociédescomitésexécutifsdesunionsdeParisetteBerne.

10. Ladélégationdel'Algérie,parlantaunomdugroupedespaysafricains,aditsouhaiter réaffirmersapositionsurlaquestiondelaréformestatutaire.Legroupeestd'avisquetout débatsurcetteréformedoitreposerurdeux principesimportants,ous'eninspirer :le principedel'égalitésouverainedesÉtatsmembresetleprinciped'unerépartition géographiqueéquitable.Cesdeuxprincipespermettront,d'unepart,d'assurerlapleine participationdesÉtatsmembresencequiconcernelemaintiendel'égalitéet,d'autrepart,de faireévoluerdanslebonsenslanotiondepropriétéintellectuelle.Legroupedespays africains,souhaitantaussiexprimerdenouveausapositionsurcertainspointspourlesquels unconsensusaétéatteintlorsdesessionsantérieures,arappeléqu'ilestenfaveurdelatenu desessionsordinairesannuellesdesassemblées,del'officialisationdusystème de contributionuniqueetdesmodificationsapportéesauxclassesdecontributionainsiquedela dissolutionde laConférencedel'OMPI.Legroupes'estaussidenouveaudéclaréfavorable àlacrédationd'uneassembléeunique.Selonlui,ladissolutionde laconférencepermettrait aussidéréduirelenombredefonctionsassuméesparleComitédecoordination.Ilsرادonc nécessaireparlasuitedeprocéderàunexamenplusdétaillé durôleproprementditduComité decoordination.Ladélégationdel'Algérie,s'exprimanttoujoursaunomdugroupedespays africains,aaussirecommandéqueleComitédecoordinationévoluepourdevenirunorgane d'administrationetdeprop osition,commec'estlecasdansd'autresorganisations intergouvernementales.Legroupedespaysafricainsestd'avisqueleComitédecoordination devrait,danssonfonctionnement,respecterlesmêmesprincipesd'égalitésouverainedes ÉtatsetderépartitiongéographiqueéquitableafinquetouslesÉtatsmembrespussentêtre pleinementreprésentés.Lescritèresrelatifsàlacompositionducomitéappellentunexamen plusapprofondi.Ladélégationaensuiteattirél'attentionduSecrétaireriatsurléfaitquedes réunionsdel'OMPIetdel'OMCn'ontlieuenmêmetempssetqu'ilconvientd'prendre des mesuresadéquatespourremédieràcettesituation,notammentlorsquelesréunionsdel'OMC concernentleConseildesADPIC.Ceschevauchements onteneffetdesrépercussionsplus importantespourlesdélégationsdontlamissionestplusrestreinte,quidoiventassisterà la foisauxréunionsdel'OMPIetàcellesdel'OMC.

11. Ladélégationdel'Allemagneadéclaréappuyerelleaussila listedestrois réformes recommandées.Selonelle,lesystème de contribution unique devrait être officialisé .Elle aurait souhaité que le groupe de travail formule des recommandations plus ambitieuses et radicales.Elles'estdéclaréefavorableàlapropositiondeladélégationduMexiquesurla nécessitédesupprimerleComitéexécutifdel'UnionduPCT.Elles'estaussidéclarée favorableàlasuppressiondescomitésexécutifs desunionsdeParis etdeBerne,touten reconnaissantqu'iln'existe pourl'instantaucunconsensusurcepoint.

12. Àlasuited'unequestiondesdélégationsdel'AllemagneetduMexique,leSecrétariat a expliquéquel'Assemblée del'Union duPCTadéjàprisunemesureanalogueàcellequ'ont priselesconférencesdereprésentants.LorsquelemomentestvenudeconstituerleComité exécutifdel'UnionduPCT,l'Assemblée del'UnionduPCTadécidédenepasprocéderà cetteconstitution.Le Secrétariatappeléquedestravauxsontencoursenvuedelaréforme duPCT.S'ilsn'ontjusqu'àprésentportéquesurlamodificationdurèglementd'exécution duPCT,ilestpossiblequ'àl'avenircestravaux'étendentaussiàlaréformedutraité. Le groupe de travail pourrait donc envisager derecommander à l'Assemblée del'Union duPCT deréexaminerégalement,lorsque –lecaséchéant –elleentreprindraderéformeroude réviserletraité,laquestiond'unedissolutionofficielleduComitéexécutifdel'Uniondu PCT.

13. Ladélégationde la Suisse a appuyé laproposition tendant à recommander que les traités soient modifiés officiellement en fonction de trois points qui ont fait l'objet d'un accord de principe.Elle aégalement fait siennela proposition visant à recommander à l'Assemblée de l'Union duPCT qu'elle envisage de dissoudre officiellement le Comité exécutif del'Union duPCT.S'agissantdesdeuxquestionsensuspens,ladélégationaparailleursappelé l'attention sur le fait qu'elles ne peuvent pas en core faire l'objet d'une décision et qu'il est donc préférable de maintenir le *statu quo*.

14. Ladélégationde la Républiqueislamique d'Irane a exprimé l'avis que, étant donné l'importance des propositions de réforme, les points qui ont fait l'objet d'un accord devraient être soumis à l'Assemblée générale en septembrepour approbation.Seloncettedélégation,il n'est pas nécessaire de convoquer une conférence diplomatique.

15. Ladélégationde la France a appuyé ce qui a été dit par les autres délégations.Elle a rappelé en particulier que, lorsque le processus de réforme statutaire a commencé il y a trois ans, l'avis général était que le système était trop compliqué et devait être simplifié.La délégation a noté qu'il y a lieu de se féliciter des progrès accomplis à ce jour.Elle a toutefois admis que, s'agissant de la périodicité des sessions, les assemblées sont en fait réunies chaque année, même si les sessions n'ont pas été qualifiées de sessions annuelles ordinaires; s'agissant de la dissolution de la Conférence de l'OMPI, elle est presque inévitable dans la mesure où très peu de membres de l'OMPI ne sont pas également membres de l'une ou l'autre des unions; enfin, en ce qui concerne le système de contribution unique et les modifications relatives aux classes de contribution, la réforme est appliquée depuis 1994.Ladélégation s'est dite déçue que certaines délégations soient favorables à une simplification tout en montrant toutefois à l'idée d'avoir une assemblée et un budget uniques.À son avis, le système de contribution unique – acceptée et appliquée par les États membres depuis 1994 – contient en germe l'idée d'un budget unique .Enfin,ladélégationa insisté sur le fait qu'il faut encore définir les critères applicables à la composition du Comité de coordination et déclarer que, selon elle, il ne faudrait pas exclure l'examen de questions importantes qui restent à régler.

16. Ladélégationdel'Égyptearappeléquelegroupedetravailpourmandatdesimplifier lastructureinstitutionnelledel'Organisation.Àsonavis,lestroispointsàproposdesquelsil estunanimentconvenuqu'uneréformes'imposecontribuerontàsimplifiercettestructure. Silegroupedetravailn'apasétéenmesuredefairedesrecommandationsausujetd'une assembléeuniqueouduComitédecoordination,sesdélibérationsdessessionsprécédentes ontététrèsapprofondiesetinstructivesetdevraientservirdebaseàtouttravailfutursurla réformedel'Organisation.Ladélégationaappuyéladéclarationfaiteparladélégationde l'Algérie,s'exprimantaunomdugroupedespaysafricains.

17. Ladélégationdel'Indonésiesouscritàlasuggestiontendantàcequelegroupede travailrecommandel'officialisationdespointsqui ontfaitl'objetd'unaccord.Elleaexprimél'avisqu'il existeunrapportétroitentre laquestiondel'assembléeuniqueettoutedécision concernantlesmodificationsàapporter auComitédecoordination.Ilnefaudraitdonc poursuivre l'examen de la question qu'après que l'Assemblée générale del'OMPI a uradécidé de proroger le mandat du groupe de travail.

18. Ladélégationde la Chine a approuvé la liste des points à propos desquels il est recommandé de procéder à des modifications de textes et a regretté que le groupe de travail n'ait pas été en mesure d'arriver à un consensus en ce qui concerne le Comité de coordination ou l'assemblée unique. Ladélégation a admis que la réforme statutaire d'une organisation est un projet de longue haleine et qu'il se peut donc qu'on parvienne à un accord avec le temps. Elle s'est donc prononcée, comme lors des sessions antérieures, pour la création d'une assemblée unique et le maintien du Comité de coordination. Selon elle, la décision prise par le groupe de travail de ne pas recommander la dissolution de ce comité constitue un progrès pour le groupe de travail. Elle signifie que le groupe a analysé et étudié avec soin la suggestion concernant cette dissolution. La décision prouve aussi que le Comité de coordination a une fonction certaine. S'agissant de la composition de ce comité, la délégation a dit préférer un comité élargi et plus représentatif.

19. LadélégationduGuatemala s'est prononcée, d'une façon générale, pour une modification des traités comptent en ce qui concerne la liste des réformes convenues et a insisté, comme elle l'avait fait pendant les réunions précédentes du groupe de travail, sur la nécessité d'un Comité de coordination aussi large et représentatif que possible.

20. LadélégationduCostaRicas'estaussiprononcée pour une modification des textes comptent en ce qui concerne les propositions de réforme convenues et pour la présentation des recommandations nécessaires à l'Assemblée générale pour sa session de septembre 2002, de façon à engager le processus de modification.

21. À l'invitation du président, et à la suite d'une question de la délégation de l'Égypte, le Secrétaire a rappelé la procédure qui devra être suivie pour modifier les traités afin de mettre en œuvre les trois réformes recommandées sur lesquelles un accord est intervenu:

- le groupe de travail soumettra un rapport aux assemblées des États membres pour leurs séries de réunions de septembre 2002. Il recommandera dans son rapport aux assemblées d'adopter et de modifier en conséquence les textes de façon à consacrer l'annualisation des sessions ordinaires des assemblées, la dissolution de la Conférence de l'OMPI et l'officialisation du système de contribution unique et des modifications

apportées aux classes de contribution. Ce rapport sera présenté avec un avant-projet de textes de modifications proposées (le projet de liste des articles qu'il est proposé de modifier fait l'objet de l'annexe I du présent document), de manière à donner aux États membres une idée de texte final qu'ils seront soumis en janvier 2003 pour approbation;

- les assemblées des États membres devront adopter les recommandations du groupe de travail à leurs séries de réunions de septembre 2002 et autoriser le directeur général à lancer la procédure requise pour modifier les traités;

- en janvier 2003, le directeur général communiquera aux États membres les modifications proposées, sous la forme d'ultimes projets de textes, pour qu'ils les examinent pendant la session des assemblées de septembre 2003;

- en septembre 2003, les modifications devront être adoptées officiellement à la majorité requise (généralement les trois quarts des États membres) des assemblées compétentes; et

- les modifications adoptées entreront en vigueur après réception par le directeur général des notifications écrites d'acceptation des modifications adoptées, effectuées conformément aux règles constitutionnelles applicables, par les trois quarts des États membres des assemblées compétentes à la date d'adoption de la modification.

22. La délégation de l'Égypte a appelé qu'en vertu de l'article 17 de la Convention instituant l'OMPI, l'organe compétent pour adopter des modifications est la Conférence de l'OMPI. En adoptant les modifications proposées, la Conférence procéderait de fait à sa propre dissolution et assurerait le transfert ultérieur de ses compétences statutaires à l'Assemblée générale. La délégation a également suggéré que, compte tenu de la recommandation en faveur de la dissolution de la Conférence, il serait utile de transférer à d'autres organes compétents certaines tâches actuellement confiées à la Conférence, telles que la supervision du Comité permanent de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle (PCIPD) et l'élaboration du programme d'assistance juridique et technique pour l'exercice biennal.

23. Le président a déclaré que le mandat du groupe de travail imposait d'examiner minutieusement la légalité des décisions prises en vue d'assurer la sécurité juridique pour l'avenir. Le groupe de travail a mené à bien la tâche qui lui a été confiée par l'Assemblée générale. Il a été suffisamment réaliste pour rendre compte que des recommandations ne pouvaient pas être formulées sur certains points, compte tenu des circonstances politiques. La création même du groupe de travail témoigne que l'Assemblée générale de l'OMPI a conscience que les structures institutionnelles et statutaires de l'Organisation sont anachroniques à bien des égards et doivent être réformées.

24. Le président a conclu en disant que le groupe de travail a fait preuve de patience sur certains sujets sensibles et a obtenu de bons résultats qui, pour certaines délégations, sont loin d'être satisfaisants. Cependant, ses conclusions et le travail accompli doivent pas être sous-estimés. La décision du groupe de travail de poursuivre ses travaux en vue de formuler des recommandations concernant l'officialisation des modifications apportées aux traités dans trois domaines spécifiques constitue une décision rationnelle qui lui permet de conclure ses travaux de manière efficace. Les délibérations du groupe de travail sur d'autres sujets seront également utiles. Dans l'avenir, l'Assemblée générale sera sans doute appelée à prendre des décisions relatives aux structures

institutionnelle et statutaire de l'Organisation. Enfin, le président a invité les membres du groupe de travail à énoncer les points sur lesquels les travaux ont été achevés, ainsi que les trois points relatifs à la périodicité des sessions ordinaires des assemblées, à la dissolution de la Conférence de l'OMPI, et à l'officialisation du système de contribution unique et des nouvelles classes de contribution. Le Secrétariat établira un rapport sur les travaux du groupe de travail qui sera soumis pour examen aux assemblées des États membres de l'OMPI en septembre 2002. Parallèlement à ce rapport, des projets de dispositions relatives aux modifications à apporter aux traités pertinents seront soumis aux assemblées des États membres de l'OMPI pour information.

25. Le groupe de travail a adopté le présent rapport à l'unanimité le 26 juin 2002.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I

Projet de liste des articles de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (Convention instituant l'OMPI) et de la Convention de Paris pour la protection de la propriété intellectuelle (Convention de Paris) que le Groupe de travail sur la réforme statutaire propose de modifier.

Convention instituant l'OMPI

- Art.6.1)a)
- Art.6.2)
- Art.6.3)a)
- Art.6.4)a)
- Art.6.5)
- Art.7
- Art.8.1)c)
- Art.8.3)i)etiii)
- Art.9.6)
- Art.11.1),2),3),4),5) et6)
- Art.11.8)c)
- Art.17
- Art.20.2)et3)
- Art.21.1)et2.a),b)etc)

Convention de Paris

- Art.13.7)a)
- Art.15.3)
- Art.16.1)to4)

[L'annexe II suit]

ANNEXEII/ANNEXII/ANEXOII

LISTEDES PARTICIPANTS/LISTOFF PARTICIPANTS

I. ÉTATSMEMBRES/MEMBERSTATES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des États)
(in the alphabetical order of the names in French of the States)

ALGÉRIE/ALGERIA

Nor-Eddine BENFREHA, conseiller à la Mission permanente, Genève

ALLEMAGNE/GERMANY

Li-Feng SCHROCK, Senior Ministerial Counsellor, Federal Ministry of Justice, Berlin

Mara Mechtild Wessler (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

ARABESAOUDITE/SAUDIARABIA

Abdullah M. AL -ZAMIL, Director, Technical Services, General Directorate of Patents, King Abdul-Aziz City for Science and Technology (KACST), Riyadh

AUTRICHE/AUSTRIA

Robert ULLRICH, Head of Department, Austrian Patent Office, Ministry of Transport, Innovation and Technology, Vienna

Peter STORER, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

BANGLADESH

Toufiq ALI, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Kazi Imtiaz HOSSAIN, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Taufiqur RAHAMAN, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

BÉLARUS/BELARUS

Irina EGOROVA (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

BURKINAFASO

Saidou ZONGO, conseiller des affaires étrangères à la Direction des organisations internationales, Ministère des affaires étrangères, Ouagadougou

CAMEROUN/CAMEROON

Alphonse BOMBOGO, chargé d'études assistant au Ministère de la culture, Yaoundé

Jean Marie NJOCK, chargé d'études assistant à la Cellule juridique, Ministère de la culture, Yaoundé

CHILI/CHILE

Marino PORZIO, Abogado, Asesor Principal en Propiedad Intelectual, Ministerio de Relaciones Exteriores, Santiago

CHINE/CHINA

HAN Li, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

COSTARICA

Alejandro SOLANO, Ministro Consejero, Misión Permanente, Ginebra

CÔTÉ D'IVOIRE

Bosson-Désiré ASSAMOI, conseiller à la Mission permanente, Genève

DANEMARK/DENMARK

Preben GREGERSEN, Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

ÉGYPTE/EGYPT

Hussein MUBARAK, Counsellor, Director of International Legal Affairs, Ministry of Foreign Affairs, Cairo

Ahmed ABDEL -LATIF, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ESPAGNE/SPAIN

Antonio GUIASOLAGONZÁLEZDELREY (Sra.), Subdirector General, Propiedad Intelectual, Ministerio de Educación, Cultura y Deporte, Madrid

María Jesús UTRILLA UTRILLA, Vocal Asesora, Propiedad Intelectual, Ministerio de Educación, Cultura y Deporte, Madrid

Emilia ARAGÓN SÁNCHEZ (Sra.), Consejera Técnica, Propiedad Intelectual, Ministerio de Educación, Cultura y Deporte, Madrid

David GARCÍA LÓPEZ, Técnico Superior Jurista, Departamento de Coordinación Jurídica y Relaciones Internacionales, Oficina Española de Patentes y Marcas, Madrid

Ana PAREDES (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Michael MEIGS, Economic Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Arezo RIAHI (Ms.), Intern, Permanent Mission, Geneva

EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE/THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA

Liljana VARGA (Ms.), Head, Legal Department, Industrial Property Protection Office, Ministry of Economy, Skopje

FÉDÉRATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Maxim MUSIKHIN, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

FRANCE

Benjamine VIDAUD -ROUSSEAU (Mme), conseiller juridique à la Direction générale de l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI), Paris

Michèle WEIL -GUTHMANN (Mme), conseiller à la Mission permanente, Genève

GRÈCE/GREECE

Adamantia NIKOLAKOPOULOU (Ms.), Head of Section, General Secretary for Commerce, Directorate of Commercial and Industrial Property, Trademark Office, Ministry of Development, Athens

GUATEMALA

Andrés WYLD, Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

GUINÉE ÉQUATORIALE/EQUATORIAL GUINEA

Vicente NZEONDOMITOGO, Asesor Jurídico, Consejo de Investigaciones Científicas y Tecnológicas, Malabo

Ramón NDONGESONO, Ingeniero Agrónomo, Jefe, Servicios Técnicos, Instituto de Ciencias Aplicadas y Tecnología, Consejo de Investigaciones Científicas y Tecnológicas, Malabo

HONDURAS

Karen CISROSALES (Sra.), Segunda Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

HONGRIE/HUNGARY

Szilvia TÓTHBAJTAY (Ms.), Deputy Head, Legal and International Department, Hungarian Patent Office, Budapest

Béla TIDRENCZEL, Head, International Relations Section, Hungarian Patent Office, Budapest

INDE/INDIA

Homai SAHA (Ms.), Minister, Permanent Mission, Geneva

INDONÉSIE/INDONESIA

Iwan WIRANATA -ATMADJA, Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Dewi M. KUSUMA ASTUTI (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ramadansyah HASAN, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIC DE)/IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)

Seyed Hassan MIRHOSSEINI, Deputy Head, Registration Organization of Deeds and Property, Registration Office for Companies and Industrial Property, Tehran

Ali HEYRANINO BARI, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

IRLANDE/IRELAND

VincentLANDERS,AssistantPrincipalOfficer,IntellectualPropertyUnit,Departmentof
Enterprise,TradeandEmployment,Dublin

ISRAËL/ISRAEL

MayerGABAY,Chair,PatentsandCopyrightLawsRevisionCommittee,MinistryofJustice,
Jerusalem

ITALY

UmbertoZAMBONIDISALERANO,ambassadeurauMinistèredesaffairesétrangères,
Rome

JAPON/JAPAN

TakashiYAMASHITA,FirstSecretary,PermanentMission,Geneva

ToruSATO,FirstSecretary,PermanentMission,Geneva

KENYA

JulietGICHERU(Ms.),FirstSecretary, PermanentMission,Geneva

LETTONIE/LATVIA

JānisK ĀRKLIŅŠ,Ambassador,PermanentRepresentative,PermanentMission,Geneva

ZigriĶsAUMEISTERS,Director,PatentOffice,Riga

LITUANIE/LITHUANIA

RimvydasNAUJOKAS,Director,StatePatentBureau,Vilnius

MADAGASCAR

OlgatteABDOU(Mme),premierse cr taire laMissionpermanente,Gen ve

MAROC/MOROCCO

KhalidSEBTI,premiersecr taire laMissionpermanente,Gen ve

MEXIQUE/MEXICO

Alfredo RENDÓN, Director General Adjunto, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), México

Alma ARAIZA (Sra.), Directora General Adjunto, Servicios de Apoyo, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), México

Karla ORNELAS LOERA (Sra.), Tercer Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

NIGÉRIA/NIGERIA

Aliyu Mohammed ABUBAKAR, Counsellor, Nigeria Trade Office to the World Trade Organization (WTO), Permanent Mission, Geneva

PAYS-BAS/NETHERLANDS

Jennes DEMOL, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

PHILIPPINES

Ma. Angelina STA. CATALINA (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

POLOGNE/POLAND

Jaroslawn STREJCZEK, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

PORTUGAL

José Sérgio DECALHEIRO SDAGAMA, Consejero jurídico, Misión Permanente, Ginebra

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA

Jae-Hyun AHN, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ROUMANIE/ROMANIA

Constanta Cornelia MORARU (Ms.), Head, Legal and International Cooperation Section, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

Alice POSTĂVARU (Ms.), Head, Legal Affairs Section, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

Alima POPESCU (Ms.), Attaché, Ministry of Foreign Affairs, Bucharest

ROYAUME-UNI/UNITEDKINGDOM

SusanJayneCOTTON(Ms.),Attaché,PermanentMission,Geneva

SENEGAL

AndréBASSE,premiersecrétaireàlaMissionperma nente,Genève

SRILANKA

PrasadKARIYAWASAM,Ambassador,PermanentRepresentative,PermanentMission,
Geneva

G.INDIKADAHENA(Ms.),Counsellor,EconomicandCommercialAffairs,Permanent
Mission,Geneva

SUISSE/SWITZERLAND

AlexandraGRAZIOLI(Mme),co nseillerjuridiqueàlaDivisiondudroitdesaffaires
internationales,Institutféderaldelapropriétéintellectuelle,Berne

JuergHERREN,conseillerjuridiqueàlaDivisiondudroitdesaffairesinternationales,
Institutféderaldelapropriétéi ntellectuelle,Berne

RitaADAM(Mme),collaboratricediplomatique,DivisionpolitiqueIII,Sectiondes
organisationsinternationales,Départementféderaldesaffairesétrangères(DFAE),Berne

THAÏLANDE/THAILAND

SuparkPRONGTHURA,FirstSecretary,Perma nentMission,Geneva

TUNISIE/TUNISIA

MounirBENRJIBA,conseilleràlaMissionpermanente,Genève

UKRAINE

VladyslavZOZULIA,SecondSecretary,PermanentMission,Geneva

VIETNAM

VUHuyTan,Counsellor,PermanentMission,Geneva

II. BUREAUX/OFFICERS

Président/Chair: MarinoPORZIO(Chili/Chile)
Vice-présidents/
Vice-Chairs: MichèleWEIL -GUTHMANN(Mme)(France)
JānisK ĀRKLIŅŠ(Lettonie/Latvia)
Secrétaire/Secretary: EdwardKWAKWA(OMPI/WIPO)

III. BUREAUINTERNATIONALDEL'ORGANISATIONMONDIALEDELA
PROPRIÉTÉINTELLECTUELLE(OMPI)/
INTERNATIONALBUREAUOF
THEWORLDINTELLECTUALPROPERTYORGANIZA TION(WIPO)

FrancisGURRY,sous -directeurgénéral,conseillerjuridique/AssistantDirectorGeneral,
LegalCounsel

EdwardKWAKWA,conseillerjuridiqueadjoint,chefdelaSectiondesaffairesjuridiqueset
statutaires,Bureauconseillerjuridique/Assi stantLegalCounsel,HeadofLegaland
ConstitutionalAffairsSection,OfficeoftheLegalCounsel

FlorenceROJAL(Ms.),juristeauBureauconseillerjuridique/LegalOfficer,Officeofthe
LegalCounsel

[Findel'annexeetdudocument/
EndofAnnex andofdocument/
FindelAnexoydeldocumento]